



UNIBEL

Tenue à huis-clos de l'Assemblée Générale du 14 mai 2020

Suresnes, le 23 avril 2020 – 18h00

Conformément aux dispositions de l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-321 du 25 mars 2020, le Directoire a décidé de tenir l'Assemblée générale annuelle sans que les actionnaires et les autres personnes ayant le droit d'y assister ne soient présents, que ce soit physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle.

Cette Assemblée générale mixte se tiendra à huis-clos le 14 mai 2020 à 14h30. L'avis préalable à l'Assemblée générale, comprenant l'ordre du jour de l'Assemblée, le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'Assemblée et les principales modalités de participation et de vote à l'Assemblée, a été publié le 6 avril 2020 au Bulletin des annonces légales obligatoires (BALO). L'avis de convocation sera publié le vendredi 24 avril 2020 au BALO et dans un journal d'annonces légales. Ces avis sont consultables sur le site Internet de la société : <https://unibel.fr/>

Compte-tenu de l'absence de faculté pour les actionnaires d'assister physiquement ou par conférence téléphonique ou audiovisuelle à l'Assemblée, ni de s'y faire représenter physiquement, ces derniers pourront uniquement voter par correspondance ou donner pouvoir au Président (ou le cas échéant donner mandat à un tiers pour voter par correspondance) en utilisant le formulaire prévu à cet effet et téléchargeable sur le site de la société <https://unibel.fr/>.

Exceptionnellement, compte-tenu du fait que les actionnaires ne pourront pas poser de questions orales ni proposer des amendements ou résolutions nouvelles pendant l'assemblée générale, la société a décidé d'accepter de recevoir et de traiter, les questions écrites des actionnaires envoyées par mail aux l'adresses contact-unibel@groupe-bel.com ou contact-bel@groupe-bel.com accompagnées de l'attestation d'inscription en compte, après la date limite réglementaire, jusqu'au 13 mai 2020 à 12 heures.

Pour toutes questions relatives à l'Assemblée générale du 14 mai 2020, nous invitons les actionnaires à nous envoyer un mail aux adresses dédiées contact-unibel@groupe-bel.com ou contact-bel@groupe-bel.com.

Les documents et informations prévus par l'article R. 225-73-1 du code de commerce figurent également sur le site de la société <https://unibel.fr/>, dans la rubrique « Assemblée Générale ».

D'une façon générale, les actionnaires sont invités à consulter régulièrement la rubrique dédiée à l'Assemblée générale sur le site <https://unibel.fr/>.



***Unibel**, entreprise patrimoniale, est la société holding animatrice du Groupe Bel, un des leaders mondiaux du secteur des fromages de marque.*

Son portefeuille de produits différenciés et d'envergure internationale tels que La vache qui rit, Kiri, Mini Babybel, Leerdammer, Boursin, Pom'Potes et GoGo squeeZ ainsi qu'une vingtaine d'autres marques locales, lui ont permis de réaliser en 2019 un chiffre d'affaires de 3,4 milliards d'euros.

Près de 12 400 collaborateurs répartis dans une trentaine de filiales dans le monde contribuent aux succès du Groupe. Ses produits sont élaborés dans 32 sites de production et distribués dans près de 120 pays.